

## ACTES OFFICIELS

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, 1897, d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Charles-de Spaulding," dans le comté de Beauce, le territoire suivant, savoir :

Tous les lots depuis et y compris les Nos 1 à 36, inclusivement, des rangs I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII et IX, du canton de Spaulding.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, 1897, de détacher les lots contenus dans les rangs cinq et six, du fief Cumberland et la concession Saint-Jean, ainsi que les lots 2, 3, 8 et 11, dans le premier rang, et les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 11, dans le deuxième rang du canton de Watford, de la municipalité scolaire de Saint-Benjamin, comté de Dorchester, et les annexer à la municipalité scolaire d'Aubert-Gallion, Saint-George, comté de Beauce.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 septembre courant (1897), de nommer le Rév. M. A.-A. Soucy, commissaire d'écoles pour la municipalité de "Cap-au-Renard", comté de Gaspé, en remplacement de M. Baptiste Vallée, père.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 septembre courant (1897), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Tite, village, comté de Champlain, les lots suivants du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite, dans le dit comté, savoir : depuis et y compris le No 245 jusqu'au No 251 inclusivement, et depuis et y compris le No 296 jusqu'au No 330 aussi inclusivement, et les ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Tite-Nord".

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1898).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 septembre courant (1897), de détacher de la municipalité de "Garthby", comté de Wolfe, le village de "Beaulac", et l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 17 décembre dernier, 1896.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1898).

## " Manuel de droit civique "

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, *édition pour les écoles normales, les collèges classiques et les académies.* Volume de 414 pages ornées de cartes et de gravures. Prix : \$5.40 la doz. et 60 cts l'unité. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils; en vente chez tous les libraires.

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, *édition pour les écoles modèles et les écoles élémentaires.* Volume de 240 pages ornées de plusieurs gravures. Prix : \$2.50 la doz., \$18.00 le cent et 25 cts l'unité.

S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, rue St-Joseph, Québec, et en vente chez tous les libraires.

## Le Code catholique ou Commentaire du Catechisme Provincial

Prix, *franc de port* : Broché, 55 centins l'exemplaire ; Relié, 75. En vente chez MM. Chaperon, rue de la Fabrique ; Forgues & Wiseman, rue St-Joseph, Québec ; J.-A. Langlais & Fils, Québec ; Beauchemin & Fils, 256, rue St-Paul, Montréal ; Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Montréal ; Granger & Frères, rue Notre-Dame, Montréal.

Pour prix de gros, s'adresser au bureau de la Somaine Religieuse de Québec, Cap-Santé.

Aussi, DIRECTOIRE DU SERVANT DE MESSE. — Prix : 25 cts la doz.

## Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par AHERN, professeur d'anglais à l'Ecole normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, Ecole normale Laval. Prix 50 cts.

## AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.